

**ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANT-ES
DOCTORANT-ES
AU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE 624
« SCIENCES DES SOCIÉTÉS »
du 19 mai au 23 mai 2025**

COMMENT DÉPOSER MA PROFESSION DE FOI ?

Selon l'article D719-26 du code de l'éducation :

« Les professions de foi sont transmises, par les candidats qui le souhaitent, dans le délai et selon les modalités fixés »

Ces professions de foi sont à transmettre au plus tard le **mercredi 30 avril 2025, 16 heures** à l'adresse suivante :
ed624.sds@u-paris.fr